

Problématique académique :

→ QUELLES MUTATIONS DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI ?

Objectifs d'apprentissage

1. *Savoir distinguer les notions de travail, activité, statut d'emploi (salarié, non-salarié), chômage ; comprendre que les évolutions des formes d'emploi rendent plus incertaines les frontières entre emploi, chômage et inactivité.*
2. *Connaître les principaux descripteurs de la qualité des emplois (conditions de travail, niveau de salaire, sécurité économique, horizon de carrière, potentiel de formation, variété des tâches).*
3. *Comprendre les principales caractéristiques des modèles d'organisation taylorien (division du travail horizontale et verticale, relation hiérarchique stricte) et post-taylorien (flexibilité, recomposition des tâches, management participatif) ; Comprendre les effets positifs et négatifs de l'évolution des formes de l'organisation du travail sur les conditions de travail.*
4. *Comprendre comment le numérique brouille les frontières du travail (télétravail, travail/hors travail), transforme les relations d'emploi et accroît les risques de polarisation des emplois.*
5. *Comprendre que le travail est source d'intégration sociale et que certaines évolutions de l'emploi (précarisation, taux persistant de chômage élevé, polarisation de la qualité des emplois) peuvent affaiblir ce pouvoir intégrateur.*

Activités : Partie 4 (/5)

1. **La vidéo** → <https://www.youtube.com/watch?v=54GfCjfLIDI>

2. **EC 3 Sujet : À l'aide du dossier documentaire et de vos connaissances, vous montrerez que le numérique transforme l'emploi.**

(→ *Comprendre que le travail est source d'intégration sociale et que certaines évolutions de l'emploi (précarisation, taux persistant de chômage élevé, polarisation de la qualité des emplois) peuvent affaiblir ce pouvoir intégrateur*)

3. **Cours : Corrigé**

DOCUMENT 1

Le terme « ubérisation » fait son apparition pour la première fois dans le dictionnaire. Le Petit Larousse 2017 [...] le définit comme la « remise en cause du modèle économique d'une entreprise ou d'un secteur d'activité par l'arrivée d'un nouvel acteur proposant les mêmes services à des prix moindres, effectués par des indépendants plutôt que des salariés, le plus souvent via des plateformes de réservation sur Internet ». [...] L'ubérisation est un processus économique qui, grâce aux nouvelles technologies numériques, contourne les secteurs classiques de l'économie en créant un nouvel intermédiaire. Cet intermédiaire, qui permet de mettre en relation directe les utilisateurs et les prestataires, se matérialise sous la forme d'une plateforme numérique. Intervenant dans de multiples domaines (voitures de transport avec chauffeur, tourisme, services à la personne, etc.), ces plateformes sont monétisées de diverses manières :

- en prélevant une commission sur les transactions (Uber, Airbnb, La Ruche qui dit oui) ;
- en vendant des encarts publicitaires (Leboncoin) ;
- en offrant des services complémentaires payants (Homexchange, GuestoGuest). [...]

L'ubérisation remet en cause le salariat comme norme. Les prestataires effectuent des « missions », ils sont rémunérés à la tâche. On parle de « revenu », de « chiffre d'affaires » et non plus de « salaire ».

Les prestataires sont enregistrés sous le statut d'auto-entrepreneur (ou micro-entrepreneur). Ce statut créé en 2008 propose un régime simplifié de l'entreprise individuelle. [...]

Si le travail indépendant permet davantage de liberté dans l'organisation de son temps de travail, il est aussi vecteur d'incertitudes et d'insécurité. La précarisation des indépendants « ubérisés », qui ne bénéficient pas des protections liées au statut de salarié, est régulièrement dénoncée. La loi Travail du 8 août 2016 a introduit l'obligation pour les plateformes de prendre en charge une partie de la protection sociale des indépendants qui leur sont affiliés.

Les critiques dénoncent également un « salariat déguisé » qui accentuerait la sous-traitance et serait un moyen pour les entreprises de se libérer des charges patronales en employant de la main-d'œuvre bon marché.

Source : vie.publique.fr.

... vous montrerez que le numérique transforme l'emploi.

DOCUMENT 2**Évolution des emplois dans l'économie numérique francilienne entre 2007 et 2016**

Source : INSEE, Analyses Île-de-France n°111, 2019.

	2007	2016	Évolution 2007-2016 (en %)
Salariés	460 900	453 100	-1,7
Non-salariés	47 500	68 100	43,4
Emplois du numérique	508 400	521 200	2,5
Part des non-salariés dans le numérique (en %)	9,3	13,1	3,8 points

... vous montrerez que le numérique transforme l'emploi.

DOCUMENT 3

L'emploi numérique n'est pas constitué que d'ingénieurs informatiques : ce sont aussi les chauffeurs de VTC, les emplois logistiques de la vente en ligne, les particuliers qui offrent des prestations touristiques, des travaux de réparation, etc. L'économie numérique n'exclut donc pas du tissu productif les travailleurs moins qualifiés. En revanche, elle tend à les déplacer de métiers routiniers, facilement automatisables, vers des tâches qui reposent sur des interactions humaines, pour lesquelles le robot ou l'ordinateur ne sont pas de bons substituts.

Il en résulte une polarisation du marché du travail. Tandis que les professions intermédiaires, situées au milieu de la distribution des salaires, tendent à se raréfier, l'économie numérique crée principalement deux catégories d'emplois : d'une part, des emplois bien rémunérés, à dimension managériale ou créative, requérant une qualification élevée ; d'autre part, des emplois peu qualifiés et non routiniers, largement concentrés dans les services à la personne, qui sont peu rémunérés car leur productivité reste faible.

Ce phénomène est perceptible dans toutes les économies avancées. En France, on observe depuis 1990 une réduction du poids des catégories socioprofessionnelles intermédiaires dans la population active et une hausse conjointe des catégories très rémunérées ou peu rémunérées.

Source : N. COLIN, A. LANDIER, P. MOHNEN et A. PERROT, « Économie numérique », *Note du Conseil d'analyse économique*, n°7, 2015.

... vous montrerez que le numérique transforme l'emploi.

Raisonnement possible (corrigé officiel = proposition)

Le numérique englobe l'informatique, mais son périmètre est plus large, car il recouvre aussi les télécommunications (téléphone, radio, télévision, Internet). Au quotidien, on ne peut plus imaginer nos activités sans smartphone ou sans les réseaux sociaux par exemple. Ces nouveaux usages génèrent des masses énormes de données et d'informations qu'il faut être capable de traiter.

Si le numérique modifie nos activités, il change en même temps notre façon de comprendre et de penser. Notre univers entier est transformé par cet ensemble de technologies. On entend d'ailleurs souvent parler de culture numérique ou encore de révolution numérique. Cette révolution du numérique a bouleversé des pans entiers de notre économie, parmi lesquels les relations d'emploi.

■ Le numérique transforme l'emploi en brouillant les frontières entre salariat et non-salariat. En effet le processus « d'ubérisation » s'est accompagné de la hausse du nombre d'auto-entrepreneurs, statut des prestataires de ces services. Ainsi, dans l'économie francilienne du numérique, on constate une hausse de 43,4 % des emplois non-salariés entre 2007 et 2016, qui représentent 13,1 % des emplois dans ce secteur en 2016 ([document 2](#)).

Ce processus « d'ubérisation » interroge la nature réelle de la relation d'emploi entre ces prestataires et les plateformes ; ils sont juridiquement indépendants, si bien qu'ils sont « rémunérés à la tâche », ils perçoivent « un revenu », réalisent un « chiffre d'affaires » ; ils sont libres d'organiser leur temps de travail, etc. Toutefois, la relation qu'ils entretiennent dans les faits avec les plateformes témoigne d'une part d'une très forte dépendance économique et d'autre part de l'existence de nombreuses obligations-contraintes rappelant davantage le statut de salariat (exemples : temps de travail imposé, une obligation de connexion pour les chauffeurs livreurs...). Cette situation a conduit le législateur à agir pour requalifier certains contrats et pour encadrer davantage ces nouvelles relations d'emploi ([document 1](#)).

■ Le numérique transforme l'emploi en polarisant le marché du travail autour de deux catégories d'emplois : des emplois très qualifiés et des emplois peu ou pas qualifiés. En effet, le numérique entraîne la création d'emplois très qualifiés, « des emplois bien rémunérés, à dimension managériale ou créative », tels que les « ingénieurs informatiques ». Le numérique s'accompagne d'une montée des qualifications et de l'apparition de nouvelles compétences, mais il n'a pas fait disparaître les emplois non qualifiés. Les emplois peu ou pas qualifiés qui ne sont pas automatisables (ni délocalisables) perdurent. Il s'agit surtout d'emplois « concentrés dans les services à la personne, qui sont peu rémunérés car leur productivité reste faible », par exemple les « chauffeurs de VTC, les emplois logistiques de la vente en ligne, les particuliers qui offrent des prestations touristiques, des travaux de réparation... ». En revanche, on constate une baisse des emplois à qualification intermédiaire, dont le poids a diminué dans la population active depuis 1990 ([document 3](#)).

■ Enfin, le numérique agit sur la qualité des emplois avec des effets ambigus selon l'organisation du travail mise en œuvre. Si l'entreprise utilise le numérique pour développer l'autonomie, l'initiative des salariés et un management participatif, cela se traduit par une amélioration de la qualité des emplois, tant en matière de conditions de travail, que de formation, de variété-redéploiement des tâches, d'horizon de carrière, etc. Toutefois, si cette même technologie est utilisée principalement comme un outil de contrôle et de surveillance-évaluation des performances, alors la qualité des emplois s'en trouve affectée.

L'irruption des technologies numériques transforme nos activités, nos façons d'agir. Elle a aussi un impact de plus en plus visible sur le travail, son contenu, ses polarisations, son organisation, et ce, pour le meilleur et pour le pire. Elle conduit à des formes hybrides de statut, qui échappe aux définitions traditionnelles du droit ; elle polarise les emplois ; elle est à la fois un moyen de faire gagner en autonomie les salariés et un moyen de contrôle accru de la performance.

L'ampleur de la révolution numérique est donc telle qu'elle exige de repenser les formes de régulation du travail, pour que, facteur de progrès technique, elle soit aussi un facteur de progrès social et ne charrie pas de nouvelles inégalités, de nouvelles précarités, de nouvelles aliénations.

DOCUMENT 1

Le terme « ubérisation » fait son apparition pour la première fois dans le dictionnaire. Le Petit Larousse 2017 [...] le définit comme la « remise en cause du modèle économique d'une entreprise ou d'un secteur d'activité par l'arrivée d'un nouvel acteur proposant les mêmes services à des prix moindres, effectués par des indépendants plutôt que des salariés, le plus souvent via des plateformes de réservation sur Internet ». [...] L'ubérisation est un processus économique qui, grâce aux nouvelles technologies numériques, contourne les secteurs classiques de l'économie en créant un nouvel intermédiaire. Cet intermédiaire, qui permet de mettre en relation directe les utilisateurs et les prestataires, se matérialise sous la forme d'une plateforme numérique. Intervenant dans de multiples domaines (voitures de transport avec chauffeur, tourisme, services à la personne, etc.), ces plateformes sont monétisées de diverses manières :

- en prélevant une commission sur les transactions (Uber, Airbnb, La Ruche qui dit oui) ;
- en vendant des encarts publicitaires (Leboncoin) ;
- en offrant des services complémentaires payants (Homexchange, GuestoGuest). [...]

L'ubérisation remet en cause le salariat comme norme. Les prestataires effectuent des « missions », ils sont rémunérés à la tâche. On parle de « revenu », de « chiffre d'affaires » et non plus de « salaire ».

Les prestataires sont enregistrés sous le statut d'auto-entrepreneur (ou micro-entrepreneur). Ce statut créé en 2008 propose un régime simplifié de l'entreprise individuelle. [...]

Si le travail indépendant permet davantage de liberté dans l'organisation de son temps de travail, il est aussi vecteur d'incertitudes et d'insécurité. La précarisation des indépendants « ubérisés », qui ne bénéficient pas des protections liées au statut de salarié, est régulièrement dénoncée. La loi Travail du 8 août 2016 a introduit l'obligation pour les plateformes de prendre en charge une partie de la protection sociale des indépendants qui leur sont affiliés.

Les critiques dénoncent également un « salariat déguisé » qui accentuerait la sous-traitance et serait un moyen pour les entreprises de se libérer des charges patronales en employant de la main-d'œuvre bon marché.

Source : vie.publique.fr.

DOCUMENT 2

Évolution des emplois dans l'économie numérique francilienne entre 2007 et 2016

	2007	2016	Évolution 2007-2016 (en %)
Salariés	460 900	453 100	-1,7
Non-salariés	47 500	68 100	43,4
Emplois du numérique	508 400	521 200	2,5
Part des non-salariés dans le numérique (en %)	9,3	13,1	3,8 points

Source : INSEE, Analyses Île-de-France n°111, 2019.

DOCUMENT 3

L'emploi numérique n'est pas constitué que d'ingénieurs informatiques : ce sont aussi les chauffeurs de VTC, les emplois logistiques de la vente en ligne, les particuliers qui offrent des prestations touristiques, des travaux de réparation, etc. L'économie numérique n'exclut donc pas du tissu productif les travailleurs moins qualifiés. En revanche, elle tend à les déplacer de métiers routiniers, facilement automatisables, vers des tâches qui reposent sur des interactions humaines, pour lesquelles le robot ou l'ordinateur ne sont pas de bons substituts.

Il en résulte une polarisation du marché du travail. Tandis que les professions intermédiaires, situées au milieu de la distribution des salaires, tendent à se raréfier, l'économie numérique crée principalement deux catégories d'emplois : d'une part, des emplois bien rémunérés, à dimension managériale ou créative, requérant une qualification élevée ; d'autre part, des emplois peu qualifiés et non routiniers, largement concentrés dans les services à la personne, qui sont peu rémunérés car leur productivité reste faible.

Ce phénomène est perceptible dans toutes les économies avancées. En France, on observe depuis 1990 une réduction du poids des catégories socioprofessionnelles intermédiaires dans la population active et une hausse conjointe des catégories très rémunérées ou peu rémunérées.

Source : N. COLIN, A. LANDIER, P. MOHNEN et A. PERROT, « Économie numérique », *Note du Conseil d'analyse économique*, n°7, 2015.

Raisonnement possible (corrigé officiel = proposition)

Le numérique englobe l'informatique, mais son périmètre est plus large, car il recouvre aussi les télécommunications (téléphone, radio, télévision, Internet). Au quotidien, on ne peut plus imaginer nos activités sans smartphone ou sans les réseaux sociaux par exemple. Ces nouveaux usages génèrent des masses énormes de données et d'informations qu'il faut être capable de traiter.

Si le numérique modifie nos activités, il change en même temps notre façon de comprendre et de penser. Notre univers entier est transformé par cet ensemble de technologies. On entend d'ailleurs souvent parler de culture numérique ou encore de révolution numérique. Cette révolution du numérique a bouleversé des pans entiers de notre économie, parmi lesquels les relations d'emploi.

■ Le numérique transforme l'emploi en brouillant les frontières entre salariat et non-salariat. En effet le processus « d'ubérisation » s'est accompagné de la hausse du nombre d'auto-entrepreneurs, statut des prestataires de ces services. Ainsi, dans l'économie francilienne du numérique, on constate une hausse de 43,4 % des emplois non-salariés entre 2007 et 2016, qui représentent 13,1 % des emplois dans ce secteur en 2016 (**document 2**).

Ce processus « d'ubérisation » interroge la nature réelle de la relation d'emploi entre ces prestataires et les plateformes ; ils sont juridiquement indépendants, si bien qu'ils sont « rémunérés à la tâche », ils perçoivent « un revenu », réalisent un « chiffre d'affaires » ; ils sont libres d'organiser leur temps de travail, etc. Toutefois, la relation qu'ils entretiennent dans les faits avec les plateformes témoigne d'une part d'une très forte dépendance économique et d'autre part de l'existence de nombreuses obligations-contraintes rappelant davantage le statut de salariat (exemples : temps de travail imposé, une obligation de connexion pour les chauffeurs livreurs...). Cette situation a conduit le législateur à agir pour requalifier certains contrats et pour encadrer davantage ces nouvelles relations d'emploi (**document 1**).

■ Le numérique transforme l'emploi en polarisant le marché du travail autour de deux catégories d'emplois : des emplois très qualifiés et des emplois peu ou pas qualifiés. En effet, le numérique entraîne la création d'emplois très qualifiés, « des emplois bien rémunérés, à dimension managériale ou créative », tels que les « ingénieurs informatiques ». Le numérique s'accompagne d'une montée des qualifications et de l'apparition de nouvelles compétences, mais il n'a pas fait disparaître les emplois non qualifiés. Les emplois peu ou pas qualifiés qui ne sont pas automatisables (ni délocalisables) perdurent. Il s'agit surtout d'emplois « concentrés dans les services à la personne, qui sont peu rémunérés car leur productivité reste faible », par exemple les « chauffeurs de VTC, les emplois logistiques de la vente en ligne, les particuliers qui offrent des prestations touristiques, des travaux de réparation... ». En revanche, on constate une baisse des emplois à qualification intermédiaire, dont le poids a diminué dans la population active depuis 1990 (**document 3**).

■ Enfin, le numérique agit sur la qualité des emplois avec des effets ambigus selon l'organisation du travail mise en œuvre. Si l'entreprise utilise le numérique pour développer l'autonomie, l'initiative des salariés et un management participatif, cela se traduit par une amélioration de la qualité des emplois, tant en matière de conditions de travail, que de formation, de variété-redéploiement des tâches, d'horizon de carrière, etc. Toutefois, si cette même technologie est utilisée principalement comme un outil de contrôle et de surveillance-évaluation des performances, alors la qualité des emplois s'en trouve affectée.

L'irruption des technologies numériques transforme nos activités, nos façons d'agir. Elle a aussi un impact de plus en plus visible sur le travail, son contenu, ses polarisations, son organisation, et ce, pour le meilleur et pour le pire. Elle conduit à des formes hybrides de statut, qui échappe aux définitions traditionnelles du droit ; elle polarise les emplois ; elle est à la fois un moyen de faire gagner en autonomie les salariés et un moyen de contrôle accru de la performance.

L'ampleur de la révolution numérique est donc telle qu'elle exige de repenser les formes de régulation du travail, pour que, facteur de progrès technique, elle soit aussi un facteur de progrès social et ne charrie pas de nouvelles inégalités, de nouvelles précarités, de nouvelles aliénations.